

Journals

No. 38

Wednesday, November 26, 1997

2:00 p.m.

Journaux

N^o 38

Le mercredi 26 novembre 1997

14h00

PRAYERS

PRIÈRE

NATIONAL ANTHEM

HYMNE NATIONAL

STATEMENTS BY MEMBERS

Pursuant to Standing Order 31, Members made statements.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Conformément à l'article 31 du Règlement, des députés font des déclarations.

ORAL QUESTIONS

Pursuant to Standing Order 30(5), the House proceeded to Oral Questions.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 30(5) du Règlement, la Chambre procède à la période de questions orales.

WAYS AND MEANS

Mr. Peterson (Secretary of State (International Financial Institutions)) laid upon the Table, — Notice of a Ways and Means motion to amend the Excise Tax Act and a related Act. (*Ways and Means Proceedings No. 2*) — Sessional Paper No. 8570–361–2.

WAYS AND MEANS

M. Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)) dépose sur le Bureau, — Avis d'une motion des voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise et une loi connexe. (*Les voies et moyens n^o 2*) — Document parlementaire n^o 8570–361–2.

Pursuant to Standing Order 83(2), at the request of Mr. Peterson (Secretary of State (International Financial Institutions)), an Order of the Day was designated for the consideration of this Ways and Means motion.

Conformément à l'article 83(2) du Règlement, à la demande de M. Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)), un ordre du jour est désigné pour l'étude de cette motion des voies et moyens.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS

AFFAIRES COURANTES ORDINAIRES

TABLING OF DOCUMENTS

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Peterson (Secretary of State (International Financial Institutions)) laid upon the Table, — Draft legislation and regulations relating to the GST and the HST. — Sessional Paper No. 8525–361–4.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)) dépose sur le Bureau, — Avant-projet de loi et de règlement concernant la TPS et la TVH. — Document parlementaire n^o 8525–361–4.

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Rock (Minister of Health) laid upon the Table, — Report of the Commission of Inquiry on the Blood System in Canada: Final Report (Krever Commission) — Sessional Paper No. 8525–361–5.

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Rock (ministre de la Santé) dépose sur le Bureau, — Rapport de la Commission d'enquête sur l'approvisionnement en sang au Canada: Rapport final (Commission Krever) — Document parlementaire n^o 8525–361–5.

Pursuant to Standing Order 32(2), Mr. Adams (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) laid upon the Table, — Government responses, pursuant to Standing Order 36(8), to the following petitions:

— No. 361-0038 concerning the income tax system. — Sessional Paper No. 8545-361-10B;

— Nos. 361-0115 and 361-0116 concerning nudity. — Sessional Paper No. 8545-361-7B.

PRESENTING REPORTS FROM COMMITTEES

Mr. Adams (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons), from the Standing Committee on Procedure and House Affairs, presented the 13th Report of the Committee (Private Members' Business). — Sessional Paper No. 8510-361-19.

A copy of the relevant Minutes of Proceedings (*Meeting No. 7*) was tabled.

INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Crête (Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les Basques), seconded by Mr. Lefebvre (Champlain), Bill C-290, An Act to amend the Canada Post Corporation Act (membership of Board of directors), was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Pursuant to Standing Orders 68(2) and 69(1), on motion of Mr. Crête (Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les Basques), seconded by Mr. Brien (Témiscamingue), Bill C-291, An Act to provide for petitions presented to the House of Commons that have 250,000 or more signatures to be subsequently prepared as bills so far as possible and introduced in the House, was introduced, read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

FIRST READING OF SENATE PUBLIC BILLS

Pursuant to Standing Order 69(2), on motion of Mr. Peterson (Secretary of State (International Financial Institutions)), seconded by Mr. Massé (President of the Treasury Board), Bill S-3, An Act to amend the Pension Benefits Standards Act, 1985 and the Office of the Superintendent of Financial Institutions Act, was read the first time and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

PRESENTING PETITIONS

Pursuant to Standing Order 36, petitions certified correct by the Clerk of Petitions were presented as follows:

— by Mr. Szabo (Mississauga South), one concerning the tax system (No. 361-0245);

Conformément à l'article 32(2) du Règlement, M. Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) dépose sur le Bureau, — Réponses du gouvernement, conformément à l'article 36(8) du Règlement, aux pétitions suivantes:

— n° 361-0038 au sujet de l'impôt sur le revenu. — Document parlementaire n° 8545-361-10B;

— n°s 361-0115 et 361-0116 au sujet de la nudité. — Document parlementaire n° 8545-361-7B.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS

M. Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes), du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présente le 13^e rapport de ce Comité (Affaires émanant des députés). — Document parlementaire n° 8510-361-19.

Un exemplaire des Procès-verbaux pertinents (*réunion n° 7*) est déposé.

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Crête (Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les Basques), appuyé par M. Lefebvre (Champlain), le projet de loi C-290, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes (composition du conseil d'administration), est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Conformément aux articles 68(2) et 69(1) du Règlement, sur motion de M. Crête (Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata-Les Basques), appuyé par M. Brien (Témiscamingue), le projet de loi C-291, Loi pourvoyant à la présentation à la Chambre des communes à titre de projets de loi, lorsque l'objet de la pétition le permet, des pétitions qui ont recueilli 250 000 signatures d'appui ou plus et qui ont été déposées à la Chambre, est déposé, lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

PREMIÈRE LECTURE DES PROJETS DE LOI PUBLICS ÉMANANT DU SÉNAT

Conformément à l'article 69(2) du Règlement, sur motion de M. Peterson (secrétaire d'État (Institutions financières internationales)), appuyé par M. Massé (président du Conseil du Trésor), le projet de loi S-3, Loi modifiant la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension et la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières, est lu une première fois et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

Conformément à l'article 36 du Règlement, des pétitions certifiées correctes par le greffier des pétitions sont présentées:

— par M. Szabo (Mississauga-Sud), une au sujet du système fiscal (n° 361-0245);

— by Mr. Mills (Red Deer), one concerning violence in society (No. 361-0246);

— by Mr. Earle (Halifax West), one concerning pay equity (No. 361-0247).

QUESTIONS ON ORDER PAPER

Mr. Adams (Parliamentary Secretary to the Leader of the Government in the House of Commons) presented the answers to questions Q-16, Q-19, Q-27 and Q-28 on the Order Paper.

MOTIONS

By unanimous consent, it was ordered, — That all amendments that have been found in order at the report stage of Bill C-2 be deemed to have been read by the Chair and to have been duly moved and seconded and that, when there is no further debate, the amendments will be deemed to have been put and a recorded division requested.

GOVERNMENT ORDERS

The Order was read for the consideration at report stage of Bill C-2, An Act to establish the Canada Pension Plan Investment Board and to amend the Canada Pension Plan and the Old Age Security Act and to make consequential amendments to other Acts, as reported by the Standing Committee on Finance with amendments.

Pursuant to Standing Order 76.1 (5), the Speaker selected and grouped for debate the following motions:

Group No. 1 — Motions Nos. 1, 3, 5, 21, 23 and 24.

Group No. 2 — Motion No. 2.

Group No. 3 — Motion No. 8.

Group No. 4 — Motion No. 9.

Group No. 5 — Motions Nos. 10 and 12.

Group No. 6 — Motions Nos. 11, 13 to 19 and 22.

Group No. 7 — Motions Nos. 20 and 25.

Group No. 1

Mr. Nystrom (Qu'Appelle), seconded by Mr. Solomon (Regina — Lumsden — Lake Centre), moved Motion No. 1, — That Bill C-2, in Clause 8, be amended by adding after line 21 on page 4 the following:

“(3) The Governor in Council may appoint a panel of experts to review the conflict of interest procedures established by the board of directors under paragraph (2)(b) and to recommend changes to those procedures.

(4) The Governor in Council may direct the board of directors to adopt any of the recommendations of the panel of experts and to ensure that any procedures adopted are made available to the public.”

— par M. Mills (Red Deer), une au sujet de la violence dans la société (n° 361-0246);

— par M. Earle (Halifax-Ouest), une au sujet de l'équité salariale (n° 361-0247).

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

M. Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes) présente les réponses aux questions Q-16, Q-19, Q-27 et Q-28 inscrites au Feuilleton.

MOTIONS

Du consentement unanime, il est ordonné, — Que tous les amendements recevables à l'étape du rapport du projet de loi C-2 soient considérés comme ayant été lus par la présidence, dûment proposés et appuyés et que, s'il n'y a aucun autre débat, les amendements soient considérés comme ayant été mis aux voix et le vote par appel nominal soit considéré comme ayant été demandé.

ORDRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Il est donné lecture de l'ordre relatif à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-2, Loi constituant l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada et modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur la sécurité de la vieillesse et d'autres lois en conséquence, dont le Comité permanent des finances a fait rapport avec des amendements.

Conformément à l'article 76.1 (5) du Règlement, le Président choisit et groupe pour débat les motions suivantes:

Groupe n° 1 — Motions n°s 1, 3, 5, 21, 23 et 24.

Groupe n° 2 — Motion n° 2.

Groupe n° 3 — Motion n° 8.

Groupe n° 4 — Motion n° 9.

Groupe n° 5 — Motions n°s 10 et 12.

Groupe n° 6 — Motions n°s 11, 13 à 19 et 22.

Groupe n° 7 — Motions n°s 20 et 25.

Groupe n° 1

M. Nystrom (Qu'Appelle), appuyé par M. Solomon (Regina — Lumsden — Lake Centre), propose la motion n° 1, — Que le projet de loi C-2, à l'article 8, soit modifié par adjonction, après la ligne 21, page 4, de ce qui suit:

«(3) Le gouverneur en conseil peut nommer un groupe d'experts pour réviser les mécanismes de détection des conflits d'intérêt institués par le conseil d'administration en vertu de l'alinéa (2)b) et recommander des changements à ces mécanismes.

(4) Le gouverneur en conseil peut ordonner au conseil d'administration d'adopter une ou plusieurs recommandations du groupe d'experts et veiller à ce que les mécanismes ainsi adoptés soient accessibles au public.»

Mr. Dubé (Madawaska — Restigouche), seconded by Mr. Jones (Markham), moved Motion No. 3, — That Bill C-2, in Clause 42, be amended by replacing lines 40 to 42 on page 21 with the following:

“appointed for a term of five years by the board of directors, and may be removed at any time by the board of directors for cause.

(1.1) If the board of directors decide to remove the auditor before the auditor's five-year term ends, the board of directors must notify the appropriate provincial Minister of each of the participating provinces giving the reasons for the decision.

(1.2) The auditor may not be removed unless at least two thirds of the participating provinces having in total not less than two thirds of the population of all of the participating provinces has agreed in writing to the removal.

(1.3) An auditor who resigns before the end of the five-year term shall notify the board of directors, the Minister and the appropriate Minister of each of the participating provinces giving the reasons for the resignation and make those reasons available to the public.

(1.4) Where the auditor has resigned or been removed, no person or firm shall accept an appointment or consent to be appointed as auditor until the person or firm has requested and received from the other auditor a written statement of the circumstances and reasons why the other auditor resigned or why, in the other auditor's opinion, the other auditor was removed.

(1.5) Notwithstanding subsection (1.4), a person or firm may accept an appointment or consent to be appointed as auditor if, within fifteen days after a request under that subsection is made, no reply from the other auditor is received.

(1.6) Unless subsection (1.5) applies, an appointment as auditor is void if subsection (1.4) has not been complied with.”

Mr. Martin (Minister of Finance), seconded by Mr. Valeri (Parliamentary Secretary to the Minister of Finance), moved Motion No. 5, — That Bill C-2, in Clause 47, be amended by replacing lines 10 and 11 on page 25 with the following:

“47. (1) The Minister shall cause a special examination to be carried out at least once every six years in respect of the”

Mr. Martin (Minister of Finance), seconded by Mr. Valeri (Parliamentary Secretary to the Minister of Finance), moved Motion No. 21, — That Bill C-2, in Clause 91, be amended by adding after line 22 on page 72 the following:

“(4) The Investment Board and its auditor shall provide the Auditor General of Canada with any records, accounts, statements or other information that in the opinion of the Auditor General of Canada are necessary to audit the annual financial statements of the Canada Pension Plan.”

Mrs. Ablonczy (Calgary — Nose Hill), seconded by Mr. Epp (Elk Island), moved Motion No. 23, — That Bill C-2, in Clause 94, be amended by replacing line 19 on page 74 with the following:

“subsection (5), and after reasonable public hearings before the House of Commons standing committee on Finance, by regulation amend the”

M. Dubé (Madawaska — Restigouche), appuyé par M. Jones (Markham), propose la motion n° 3, — Que le projet de loi C-2, à l'article 42, soit modifié par substitution, aux lignes 30 et 31, page 21, de ce qui suit:

« nommé pour un mandat de cinq ans par le conseil d'administration, qui peut le révoquer pour motif valable. »

(1.1) S'il décide de révoquer le vérificateur avant la fin de son mandat, le conseil d'administration avise le ministre provincial compétent de chacune des provinces participantes et lui fournit les motifs de cette décision.

(1.2) Le vérificateur ne peut être révoqué à moins qu'au moins les deux tiers des provinces participantes représentant au moins les deux tiers de la population de toutes les provinces participantes n'ait donné leur agrément par écrit à sa révocation.

(1.3) Si le vérificateur donne sa démission avant l'expiration de son mandat de cinq ans, il avise le conseil d'administration, le ministre et le ministre compétent de chacune des provinces participantes de ce fait et leur fournit les motifs de sa démission. Il est aussi tenu de rendre ces motifs publics.

(1.4) Si le vérificateur a démissionné ou a été révoqué, aucun particulier ni société ne peut accepter d'être nommé vérificateur avant d'avoir obtenu de l'ancien vérificateur une déclaration écrite énonçant les motifs et les circonstances de sa démission, ou s'il s'agit de sa révocation, des motifs et circonstances auxquels il attribue cette dernière.

(1.5) Par dérogation au paragraphe (1.4) un particulier ou une société peut accepter d'être nommé vérificateur si, dans les quinze jours suivant sa demande en vertu de ce paragraphe, il n'a pas reçu de réponse de l'ancien vérificateur.

(1.6) À moins que le paragraphe (1.5) ne s'applique, la nomination à titre de vérificateur est nulle si le paragraphe (1.4) n'a pas été observé. »

M. Martin (ministre des Finances), appuyé par M. Valeri (secrétaire parlementaire du ministre des Finances), propose la motion n° 5, — Que le projet de loi C-2, à l'article 47, soit modifié par substitution, à la ligne 10, page 25, de ce qui suit:

«47. (1) Le ministre fait procéder, au moins tous les six ans, à un»

M. Martin (ministre des Finances), appuyé par M. Valeri (secrétaire parlementaire du ministre des Finances), propose la motion n° 21, — Que le projet de loi C-2, à l'article 91, soit modifié par adjonction, après la ligne 23, page 72, de ce qui suit:

«(4) L'Office ainsi que son vérificateur sont tenus de fournir au vérificateur général du Canada les documents, comptes, états et tous renseignements qui, selon celui-ci, sont nécessaires à la vérification des états financiers établis pour le régime de pensions du Canada. »

M^{me} Ablonczy (Calgary — Nose Hill), appuyée par M. Epp (Elk Island), propose la motion n° 23, — Que le projet de loi C-2, à l'article 94, soit modifié par substitution, à la ligne 15, page 74, de ce qui suit:

«mandation du ministre des Finances, après suffisamment d'audiences publiques de la part du comité permanent des Finances de la Chambre des communes, modifier »

Mr. Nystrom (Qu'Appelle), seconded by Mr. Solomon (Regina — Lumsden — Lake Centre), moved Motion No. 24, — That Bill C-2, in Clause 96, be amended by replacing lines 24 to 26 on page 81 with the following:

‘period in which the report is prepared;

(d) set out the manner in which that contribution rate was calculated; and

(e) describe how the contribution rates presently set out under this Act will affect the income level of future retirees as well as their income share relative to the income of those working.’

Debate arose on the motions in Group No. 1 (Motions Nos. 1, 3, 5, 21, 23 and 24).

The question was put on Motion No. 1 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

The question was put on Motion No. 3 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

The question was put on Motion No. 5 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

The question was put on Motion No. 21 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

The question was put on Motion No. 23 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

The question was put on Motion No. 24 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

Group No. 2

Mr. Dubé (Madawaska — Restigouche), seconded by Mr. Jones (Markham), moved Motion No. 2, — That Bill C-2 be amended by deleting Clause 37.

Debate arose on the motion in Group No. 2 (Motion No. 2).

The question was put on Motion No. 2 and, pursuant to Standing Order 76.1(8), the recorded division was deferred.

Group No. 3

Mr. Dubé (Madawaska — Restigouche), seconded by Mr. Jones (Markham), moved Motion No. 8, — That Bill C-2, in Clause 53, be amended by adding after line 15 on page 28 the following:

“(1.1) A regulation made under paragraph (1)(b) must reflect the objects of the Board as set out in section 5.”

Debate arose on the motion in Group No. 3 (Motion No. 8).

PRIVATE MEMBERS' BUSINESS

At 5:30 p.m., pursuant to Standing Order 30(6), the House proceeded to the consideration of Private Members' Business.

Mr. Grewal (Surrey Central), seconded by Mrs. Ablonczy (Calgary — Nose Hill), moved, — That a legislative committee of this House be instructed to prepare and bring in a bill, in accordance with Standing Order 68(4)(b), to prevent the reference to and designation of any Canadian or group of Canadians in a hyphenated form, based on race, religion, colour or place of origin. (*Private Members' Business M-24*)

M. Nystrom (Qu'Appelle), appuyé par M. Solomon (Regina — Lumsden — Lake Centre), propose la motion n° 24, — Que le projet de loi C-2, à l'article 96, soit modifié par substitution, à la ligne 31, page 81, de ce qui suit:

« cotisation qu'il recommande;

e) énonce comment les taux de cotisation actuels en vigueur en vertu de la présente loi influenceront le niveau des revenus des futurs retraités et leur part de revenus en comparaison avec ceux qui travaillent encore. »

Il s'élève un débat sur les motions du groupe n° 1 (motions nos 1, 3, 5, 21, 23 et 24).

La motion n° 1 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion n° 3 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion n° 5 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion n° 21 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion n° 23 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

La motion n° 24 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Groupe n° 2

M. Dubé (Madawaska — Restigouche), appuyé par M. Jones (Markham), propose la motion n° 2, — Que le projet de loi C-2 soit modifié par suppression de l'article 37.

Il s'élève un débat sur la motion du groupe n° 2 (motion n° 2).

La motion n° 2 est mise aux voix et, conformément à l'article 76.1(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Groupe n° 3

M. Dubé (Madawaska — Restigouche), appuyé par M. Jones (Markham), propose la motion n° 8, — Que le projet de loi C-2, à l'article 53, soit modifié par adjonction, après la ligne 11, page 28, de ce qui suit:

« (1.1) Les règlements pris en vertu de l'alinéa 1b) doivent correspondre à la mission de la Commission énoncée à l'article 5. »

Il s'élève un débat sur la motion du groupe n° 3 (motion n° 8).

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

À 17h30, conformément à l'article 30(6) du Règlement, la Chambre aborde l'étude des Affaires émanant des députés.

M. Grewal (Surrey-Centre), appuyé par M^{me} Ablonczy (Calgary — Nose Hill), propose, — Qu'un comité législatif de la Chambre soit chargé d'élaborer et de déposer, conformément à l'alinéa 68(4)b) du Règlement, un projet de loi visant à éviter que l'on fasse référence ou allusion à tout Canadien ou groupe de Canadiens en accolant au mot «Canadien(s)» la mention de leur race, religion, couleur ou lieu d'origine. (*Affaires émanant des députés M-24*)

Debate arose thereon.

Pursuant to Standing Order 96(1), the Order was dropped from the Order Paper.

MOTIONS

At 6:30 p.m., pursuant to Order made Tuesday, November 25, 1997, the question "That this House do now adjourn" was deemed to have been proposed.

After debate, pursuant to Order made Tuesday, November 25, 1997, the question was deemed to have been adopted.

MIDNIGHT

ADJOURNMENT

At 1:50 a.m., the Speaker adjourned the House until later this day, pursuant to Standing Order 24(1).

Il s'élève un débat.

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du Feuilleton.

MOTIONS

À 18h30, conformément à l'ordre adopté le mardi 25 novembre 1997, la motion «Que la Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée.

Après débat, conformément à l'ordre adopté le mardi 25 novembre 1997, la motion est réputée agréée.

MINUIT

AJOURNEMENT

À 1h50, le Président ajourne la Chambre jusqu'à plus tard aujourd'hui, conformément à l'article 24(1) du Règlement.